

**Monsieur Edouard PHILIPPE**

*Premier Ministre*

**Hôtel Matignon**

57 rue de Varenne

75700 PARIS

Paris, le mercredi 15 avril 2020

Nos réf. : CC/ED/4158/15042020

Monsieur le Premier Ministre,

Le Président de la République a annoncé le lundi 13 avril 2020 le prolongement du confinement de la population française jusqu'au 11 mai 2020.

L'Ordre national des Pédicures-Podologues a demandé dès le 16 mars à l'ensemble des professionnels de fermer leurs cabinets. Depuis le début de la crise sanitaire et la publication des arrêtés du 15 mars et du 23 mars, la profession de pédicure-podologue n'est pas éligible à la distribution des matériels nécessaires à la mise en place des mesures barrières. Les recommandations de votre gouvernement appellent à reporter tous les soins non urgents. Dans ce contexte, en conscience et en responsabilité afin de ne pas être vecteur de propagation du virus, les professionnels ont pris leurs responsabilités. Par solidarité l'ensemble des pédicures-podologues a fait don des matériels à disposition encore disponibles dans les cabinets pour les professionnels de santé qui sont de première ligne dans la lutte contre le COVID-19.

Parallèlement, l'Ordre national des Pédicures-Podologues a demandé au Ministère des Solidarités et de la Santé de prononcer la fermeture administrative des cabinets de nos professionnels, demande restée sans réponse à ce jour. Dans cette situation force est de constater que certains professionnels non respectueux des recommandations continuent d'exercer au mépris du civisme le plus élémentaire et sans mesures barrières.

Dans le souci de la continuité des soins pour nos patients les plus fragiles et dans le respect des réglementations, nous avons mis en place des **Structures d'Urgences Podologiques** (à l'image de celles des Chirurgiens-Dentistes) destinées à prendre en charge, dans les conditions de l'arrêté relatif au confinement, les patients chroniques, diabétiques et artéritiques susceptibles de développer des complications pouvant entraîner une hospitalisation. Ces structures sont actives sur différents sites pluridisciplinaires du territoire et sur la base du volontariat.

Aujourd'hui, la période d'inactivité imposée semble devoir se prolonger au moins jusqu'au 11 mai. Nous ne pouvons que constater d'une part que la fermeture administrative de nos cabinets n'est toujours pas prononcée et d'autre part que les professionnels ne peuvent plus assurer la continuité des soins et subissent la pression de leurs patients qui certes

s'ils ne sont pas atteints d'une affectation longue durée présentent des pathologies podales invalidantes parfois incompatibles avec la reprise d'activité souhaitée. Nombre de pédicures-podologues sont tentés de reprendre leur activité malgré l'absence du strict respect des mesures barrières. Certains prennent cette décision face aux difficultés financières auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils ne sont éligibles à aucune indemnisation.

Monsieur Jérôme Salomon, directeur général de la Santé, dans son allocution quotidienne a répété la nécessité pour les soignants d'assurer la continuité des soins. Nous vous demandons d'être considérés au même titre que les autres professionnels de santé et de nous permettre d'assurer nos missions.

Nous sommes à la veille de publier à l'attention de nos professionnels un document méthodologique permettant la reprise des soins dans des conditions respectant les mesures barrières. A ce titre nous demandons à être inscrit sur la liste des professionnels de santé éligibles aux masques de protection sur les stocks d'État.

Nous demandons également, en prévision du déconfinement, que les pédicures-podologues soient, au même titre que les autres professionnels de santé, concernés prioritairement par le dépistage dès que les tests PCR ou sérologiques seront mis en place.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande au nom de la profession, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Éric PROU', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Éric PROU  
Président du Conseil national de  
l'Ordre des pédicures-podologues.